Volume 27 - Numéro 11
2 novembre 2016

MOT DU MAIRE

Bonjour, déjà l'automne! J'espère que vous avez terminé le remisage de tout le matériel d'été en pensant déjà à la future belle saison.

Je vous rappelle que nous avons un écocentre au site d'enfouissement et que vous devez y apporter vos gros rebuts. Nous sommes une des dernières municipalités de la MRC à avoir effectué une collecte de gros rebut cette année. Le principe est d'éviter l'enfouissement en faisant le tri à la source. Nous étudions présentement une formule pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la régie. Malheureusement il y a des gens qui manquent vraiment de civisme en plus d'être des contrevenants à la réglementation en vigueur, ils mettent la sécurité des usagers de VHR en danger. Une enquête policière est en cours.

Le 11 octobre avait lieu la présentation du rapport sur la sécurité publique en présence du capitaine Sylvain Mainville de la Sûreté du Québec. Une réduction des accidents avec et sans blessés est notable. Les actes criminels (vol, agressions) sont aussi en forte baisse.

Le 13 octobre nous avons rencontré les représentants du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui nous ont confirmé que la circulation dans les deux sens sur le pont Joseph-Commandant serait rétablie d'ici la fin de l'année.

Le conseil d'administration de Tricentris a eu lieu le 13 octobre et en voici un bref résumé :
- bon prix de vente pour les différentes matières recyclées;
- nouvelle tarification pour les utilisateurs du centre de tri, qui se traduit, pour nous, par une légère baisse du taux que l'on payait depuis trois ans;

Aussi, la Table d'harmonisation du parc du Mont-Tremblant nous informe qu'elle a vécu une année record sur l'achalandage principalement dans le secteur de la Diable.

Lors de l'assemblée publique du 17 octobre, nous avons confirmé l'embauche de notre nouveau directeur des travaux publics, M. Giovani Fiorio. Son entrée en fonction est prévu pour 31 octobre. M Fiorio est un ingénieur, résident de la municipalité, et a déjà occupé ce poste dans le passé. Ne vous inquiétez pas, il est encore jeune! Bienvenue, M. Fiorio, dans notre équipe.

Le 20 octobre, j'ai été invité à la télévision communautaire des Laurentides Lanaudière pour présenter la municipalité de Labelle. Cette télé communautaire a comme mission de produire et de diffuser des documents audio visuels centrés sur l'activité communautaire politique, culturelle et économique des municipalités, ainsi que sur les réalités et les intérêts des citoyens qui y vivent. Vous pourrez voir la capsule sur Labelle sur notre site internet ou sur leur site (www.tvcl.ca).

Ce même jour, avait lieu le conseil des maires et en voici un bref résumé :
- présentation de la Fondation médicale des Laurentides;
- adoption du budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;
- orientations budgétaires pour le budget de la MRC 2017;

Le 21 octobre avait lieu la soirée de reconnaissances des bénévoles de la Municipalité, au cours de laquelle M. Gérard Giguère a reçu le titre de bénévole de l'année pour sa grande implication dans plusieurs organismes, et ce, depuis de nombreuses années.

Enfin, n'oubliez pas le brunch du maire au profit de Centraide qui aura lieu le 27 novembre au centre communautaire. Dépêchez-vous à acheter vos billets auprès des membres du conseil ou à l'Hôtel de Ville! Quelques billets seront disponibles à la porte.

Je vous souhaite une bonne fin d'automne.

Le maire
Gilbert Brassard

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2016.

Administration, finances et ressources humaines

Suite au départ du directeur des travaux publics, le conseil a procédé à l'embauche de M. Giovanni Fiorio pour lui succéder. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

Le conseil a autorisé la conclusion d'un protocole d'entente avec la MRC des Laurentides ayant pour objet de dresser les rôles et responsabilités des parties quant aux services informatiques déployés par la MRC afin d'assurer le déploiement, la gestion, la sécurité et la fiabilité du réseau, en plus de définir les conditions et les niveaux de services offerts par la MRC et les conditions d'accès des utilisateurs.

Étant donné que la Municipalité doit procéder à une refonte de ses règlements d'urbanisme, ce qui représente un coût trop élevé pour qu'il soit inclus dans une seule année financière, le conseil a décidé d'affecter une somme de trente-et-un-mille-cinq-cents dollars (31 500 $) de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les frais à venir relatif à la refonte de la règlementation d'urbanisme.

Travaux publics

Le conseil a autorisé l'affectation d'une somme pouvant aller jusqu'à 24 999$ provenant de l'excédent non affecté pour réaliser des travaux d'émondage sur divers chemins municipaux.

Urbanisme et environnement

Quatre demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-030 de 6 mètres avec la distance au lac pour la construction d'un bâtiment accessoire (sauna) à l'extérieur de la bande riveraine, le tout, sur le lot 5223989, situé au 791 chemin Bastien;
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-031 de 1.84 mètre pour la construction d'un garage avec la distance à la rivière et de refuser la demande de dérogation de 1 mètre avec la ligne latérale pour la construction d'un abri à canards. Il est toutefois accepté d'aménager l'abri à canards dans la cour latérale gauche en respectant la distance minimale aux lignes de terrain, le tout, sur le lot 5010442, situé au 2997 chemin Brousseau;
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-032 de 10.5 mètres pour la reconstruction d'une galerie dans la bande riveraine du lac, le tout, sur le lot 5224876, situé au 18284 chemin du Lac-Labelle;
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-033 de 34.74 mètres carrés sur la superficie au sol pour la construction d'un garage et de 0.60 mètre pour augmenter la hauteur du garage afin d'ajouter une mezzanine, le tout, sur le lot 5224198, situé au 2300 chemin du Lac-Labelle.

Le conseil a aussi adopté une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR à partir du 1er octobre 2017.

Loisirs

Comme la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 20 000 $ dans le cadre du programme AgriEsprit pour l'acquisition de jeux pour ainés à installer dans le dôme, le conseil en a donc autorisé l'achat.

Règlements

Considérant les récentes modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* le conseil a adopté les règlements numéros 2016-268 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2014-240 et 2016-269 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2012-217 (voir les avis publics pour plus d'informations).

Questions et réponses

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil au cours de cette séance.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'octobre 2016.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **lundi le 14 novembre 2016 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section «conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

RIDR
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Réduisez vos déchets en recyclant vos vieux téléviseurs, ordinateurs ou téléphones

Dans le cadre de la semaine québecoise de réduction des déchets qui se déroule du 15 au 23 octobre 2016 sous le thème *Réduire c'est agir,* les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut vous rappellent que recycler vos vieux appareils électroniques est bénéfique pour la région.

De nos jours, il est impossible d'envisager un monde sans appareil électronique. Nous sommes entourés au quotidien d'anciens ordinateurs, écrans, imprimantes, télévisions, téléphones, et autres appareils numériques. En les apportant, lorsqu'ils sont désuets dans un point de dépôt de la région, vous donnez une seconde vie aux matières. En effet, de précieuses ressources contenues dans les composantes, comme l'or et le cuivre, seront récupérées et réinsérées dans la chaîne de fabrication pour concevoir de nouveaux objets.

Recycler vos appareils en fin de vie utile préserve l'environnement, car les substances préoccupantes et éléments chimiques, tel que le plomb et le mercure présents dans ces appareils seront soigneusement retirés, afin d'être éliminés de manière responsable dans des installations spécialisées.

Les appareils sont gérés par l'organisme ARPE-Québec qui est accrédité par le gouvernement du Québec pour la récupération des technologies de l'information et des communications (TIC). ARPE-Québec permet de détourner plus de 15 millions d'appareils des sites d'enfouissement au pays chaque année. Les produits sont ensuite acheminés à des recycleurs spécialisés, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

Venez en grand nombre vous départir de vos vieux produits électroniques, de façon sûre et sécuritaire, au point de dépôt de votre municipalité.

RESTEZ LOIN DE LA GRIPPE: faites-vous vacciner !

La vaccination annuelle est la meilleure façon de prévenir la grippe. Le vaccin est offert gratuitement aux personnes suivantes :

- les enfants de 6 à 23 mois;
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques;
- les femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, durant toute leur grossesse;
- les femmes enceintes en bonne santé, durant les 2e et 3e trimestres de leur grossesse;
- les personnes âgées de 60 ans et plus.

Quand: 23 novembre 2016
Heure: de 9 h à 15 h
Où: Gymnase du Centre communautaire

Sans rendez -vous

Pour en savoir plus ou connaître les dates et lieux de vaccination près de chez vous, visitez le site Internet ww.santelaurentides.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Québec

BOIS DE CHAUFFAGE

Ne déplacez pas de bois de chauffage

Achetez-le localement. Brûlez-le sur place. La présence de ravageurs dans votre bois de chauffage peut détruire nos forêts.
Les maladies et les insectes envahissants peuvent s'abriter dans le bois de chauffage. Le déplacement de bois de chauffage non traité, même sur une distance de quelques kilomètres en provenance ou à destination d'un terrain de camping ou d'un chalet, est un mode commun de propagation de maladies et d'insectes envahissants.
Ces ravageurs détruisent les arbres de nos forêts, villes, rues et parcs. Cela a pour effet de réduire la qualité de l'air et de l'eau et de priver les animaux de leur habitat. Les terrains privés subissent des dommages et leur valeur diminue. En outre, les effets dévastateurs ont une incidence sur le secteur forestier canadien et sur notre capacité d'échanger avec les pays qui souhaitent rester exempts de ces ravageurs.
À titre d'exemple, l'agrile du frêne a tué des millions de frênes au Canada depuis son introduction en provenance d'Asie. Il ne se déplace pas très loin de lui-même. Par contre, lorsque des personnes le déplacent, il peut parcourir de très longues distances niché dans le bois de chauffage. C'est alors que l'agrile du frêne s'attaque aux arbres de la zone où il a été déplacé.

Le bois de chauffage et les ravageurs réglementés au Canada

Au Canada, les directives sur la protection des végétaux de l'ACIA sont en vigueur pour assurer le contrôle rigoureux du déplacement de bois de chauffage à partir des zones réglementées au Canada.
Les ravageurs justiciables de quarantaine ci-dessous font l'objet d'une réglementation visant à limiter leur propagation :

- **Agrile du frêne**
- **Chancre du mélèze d'Europe**
- **Grand hylésine des pins**
- **Longicorne brun de l'épinette**
- **Maladie hollandaise de l'orme**
- **Spongieuse**

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il y a beaucoup d'information disponible à propos des changements climatiques. La plupart des gens associent le phénomène à la pollution industrielle, aux variations de température, et à l'échappement de voiture; ils comprennent un peu ce qu'Al Gore a tenté d'expliquer mais quand on leur demande d'expliquer le problème qu'éprouve la santé de la planète, en termes simples, ils ne savent pas quoi dire.

En une phrase, le réchauffement de la planète est ce qui arrive quand l'atmosphère, couche isolante qui protège nos vies, devient une suffocante couverture tissée de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre qui retient la chaleur.

Voici comment cela s'explique:
•Quand la terre est heureuse et en santé, elle jouit d'une douce chaleur de l'étoile qui rend la vie possible, le soleil. Alors qu'une partie de sa chaleur rebondit dans l'espace, une petite portion reste près de nous, dans l'équilibre fragile des gaz qui composent notre atmosphère. Cette couche isolante est ce qui rend la vie sur terre possible. Sans elle, la terre ne serait qu'une autre roche glacée voyageant dans l'espace. Le dioxyde de Carbone (CO_2) est le gaz le plus important dans cette couche isolante.
•On retrouve du CO_2 un peu partout sur la planète : dans les plantes, les roches, et dans notre corps. Nous perturbons l'équilibre isolant de la planète quand nous dégageons du CO_2 en trop grande quantité et trop vite, que ce soit en utilisant des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz), en coupant des arbres, en labourant la terre et les océans et (oui!), en expirant (plus de six milliards d'êtres humains expirent, ainsi que des milliards d'animaux que nous élevons pour notre nourriture).
•Lorsque nous perturbons l'équilibre atmosphérique qui stabilise le climat, nous pouvons observer d'extrêmes conséquences à travers le monde. C'est comme un thermostat qui disjoncte, et ne fonctionne plus du tout comme il devrait. Notre mince, quoique confortable, couche d'isolation est maintenant une épaisse couverture qui piège et garde la chaleur. Le résultat : le réchauffement de la planète.

L'atmosphère d'aujourd'hui contient 32 % de dioxyde de carbone de plus qu'au début de l'ère industrielle. Les niveaux de méthane et de dioxyde de carbone sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis un demi million d'années.

Les changements climatiques modifient les régimes météorologiques à long terme. Et, c'est déjà commencé. Les températures globales moyennes ont augmenté de 0,6 degrés Celsius depuis 1900, et l'hémisphère nord est substantiellement plus chaud qu'à n'importe quel autre moment depuis les 1000 dernières années. Alors que certaines conséquences des changements climatiques auront lieu sur une période plus étendue, il y a ici un potentiel pour des changements abrupts.

Le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) est la voix la plus autoritaire de la science sur les changements climatiques. Crée par l'organisation des Nations Unies, le GIEC est chargé d'évaluer les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes pour des changements climatiques, ses impacts potentiels ainsi que des options d'adaptation et d'atténuation. Plus de 2 500 experts scientifiques et critiques, 800 auteurs collaborateurs et 450 auteurs de 130 pays ont contribué au 4e rapport d'évaluation du GIEC. Les rapports du GIEC sont le point de départ de la compréhension des changements climatiques par l'humanité.

Malgré le consensus de la communauté scientifique, un petit groupe de sceptiques continue de nier l'existence des changements climatiques ou l'implication des activités humaines dans ce phénomène.

SOURCE : Fondation David Suzuki

UN NOUVEAU DIRECTEUR EST EN POSTE

C'est avec plaisir que nous vous présentons le nouveau directeur du Service des travaux publics, M. Giovanni Fiorio. M. Fiorio a déjà travaillé à la Municipalité vers la fin des années 1990.

De plus, c'est un retour apprécié par notre équipe et nous sommes convaincus qu'il saura répondre à vos demandes.

Bienvenue parmi nous!

GazMétro

RIDR Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MARCHÉ DU CARBONE - FAVORISER L'ÉCONOMIE VERTE AU QUÉBEC

Gaz Métro s'engage à acquérir tous les crédits compensatoires générés par les activités de la RIDR pour les cinq prochaines années dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

Rivière-Rouge, le jeudi 22 septembre 2016

– La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et Gaz Métro sont fières d'annoncer leur entente d'une durée de cinq ans dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) établi par le gouvernement du Québec et lié à celui de la Californie (le « marché du carbone »). Selon cette entente, Gaz Métro s'engage à acheter tous les crédits compensatoires générés par les activités de la RIDR et octroyés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les crédits compensatoires acquis dans le cadre de cette entente permettront à Gaz Métro de couvrir une partie de ses émissions de GES et de celles de ses clients, tout en encourageant des projets novateurs pour stimuler l'économie verte du Québec.

Ces crédits compensatoires résultent de l'élimination des biogaz provenant du lieu d'enfouissement technique de Marchand, situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, où sont acheminés les déchets des 35 municipalités regroupées sous la RIDR. En 2009, la RIDR a démarré ce projet de récupération des biogaz pour offrir un environnement plus sain à ses citoyens. Cette initiative lui aura permis du même coup de réduire ses émissions de GES de près de 94 000 tonnes, ce qui équivaut au retrait de plus de 3 500 véhicules par année.

« Nous sommes très fiers des efforts accomplis au cours des dernières années pour capter et éliminer les biogaz émis par notre lieu d'enfouissement et ainsi générer des crédits compensatoires. Notre entente avec des partenaires tels que Gaz Métro nous permet d'envisager d'autres projets pour réduire les émissions de GES et offrir un environnement de qualité à nos citoyens », se réjouit Gilbert Brassard, président de la RIDR.

« Dans le cadre de la lutte à la réduction des GES, Gaz Métro tente d'abord de réduire sa propre empreinte environnementale et incite ses clients à réduire leur consommation par ses programmes d'efficacité énergétique. Par la suite, les émissions de GES résiduelles doivent être compensées de différentes façons, notamment par des crédits compensatoires. Nous sommes fiers de l'entente conclue avec la RIDR qui appuie l'engagement d'une communauté dans la recherche de solutions concrètes pour réduire ses émissions de GES », a expliqué Vincent Pouliot, chef de service, marché du carbone et efficacité énergétique, Gaz Métro.

Capter davantage de biogaz

Forte des résultats de ce premier projet, la RIDR souhaite augmenter considérablement les volumes de biogaz recueillis et éliminés en ajoutant davantage de puits de captage sur ses lieux d'enfouissements au cours des cinq prochaines années. En effet, la RIDR vise à quadrupler ses volumes de biogaz captés au lieu d'enfouissement technique par l'ajout de puits de captage et en finalisant le recouvrement de trois espaces d'enfouissement.

«La réalisation de ce projet est bénéfique pour tous, car il permet à la RIDR de poursuivre ses investissements et capter davantage de biogaz et à Gaz Métro de faire sa part dans la lutte au changement climatique et contribuer concrètement à générer des retombées positives pour le Québec », ajoute Vincent Pouliot, Chef de service, marché du carbone et efficacité énergétique, Gaz Métro.

Gaz Métro en bref

Comptant plus de 7 milliards de dollars d'actifs, Gaz Métro est un important distributeur d'énergie. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, elle y exploite un réseau de conduites souterraines de plus de 10 000 km qui dessert plus de 300 municipalités et rejoint plus de 200 000 clients. Gaz Métro est aussi présente au Vermont où elle dessert plus de 310 000 clients. Elle y est active sur le marché de la production d'électricité et sur celui de la distribution d'électricité et de gaz naturel. Gaz Métro s'implique dans le développement et l'exploitation de projets énergétiques porteurs et novateurs tels que le gaz naturel comme carburant et le gaz naturel liquéfié en remplacement d'énergies plus émissives, la production d'énergie éolienne et la valorisation du biométhane. Gaz Métro est un joueur clé du secteur énergétique qui prend les devants pour répondre aux besoins de ses clients, des régions et municipalités, des organismes communautaires et des collectivités, en plus de répondre aux attentes de ses associés (GMi et Valener) et de ses employés.

RIDR en bref

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) est un organisme municipal situé à Rivière-Rouge regroupant 35 municipalités réparties dans les trois MRC suivantes : Antoine-Labelle, Laurentides et Pays-d'en-Haut. Par ses actions, la Régie vise une réduction optimale des matières enfouies tout en respectant la capacité de payer de ses clients. La Régie est toujours à l'affût de nouvelles solutions et tendance afin d'augmenter la valorisation des matières dans le respect des lois et règles environnementales, afin de contribuer au bien-être des générations futures.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE NOVEMBRE

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 14 novembre 2016, deux dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- **Demande #2016-034 :** Une dérogation de 8.23 mètres avec la distance au lac pour l'agrandissement du bâtiment principal à l'extérieur de la bande riveraine. Le tout sur le lot 5011092, situé au 974 chemin du Lac-Gervais.
- **Demande #2016-035** : Une dérogation de 0.63 mètre sur la hauteur pour la construction d'une clôture dans la marge avant. Le tout sur le lot 5225144, situé au 12806 chemin du Lac-Labelle.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Stationnement interdit en période hivernale

Municipalité de Labelle

Nous vous rappelons que le stationnement dans les rues, la nuit, est interdit durant la période hivernale.

En effet, l'article du règlement 2013-235 stipule que:
«Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité, et ce, chaque année, entre minuit et 7h du matin, pendant les périodes du:

- 15 novembre au 23 décembre inclusivement
- 27 décembre au 30 décembre inclusivement
- 3 janvier au 15 avril inclusivement

Cette mesure est prise afin de faciliter et de maintenir une qualité de déneigement sur toutes nos rues, durant la période hivernale.

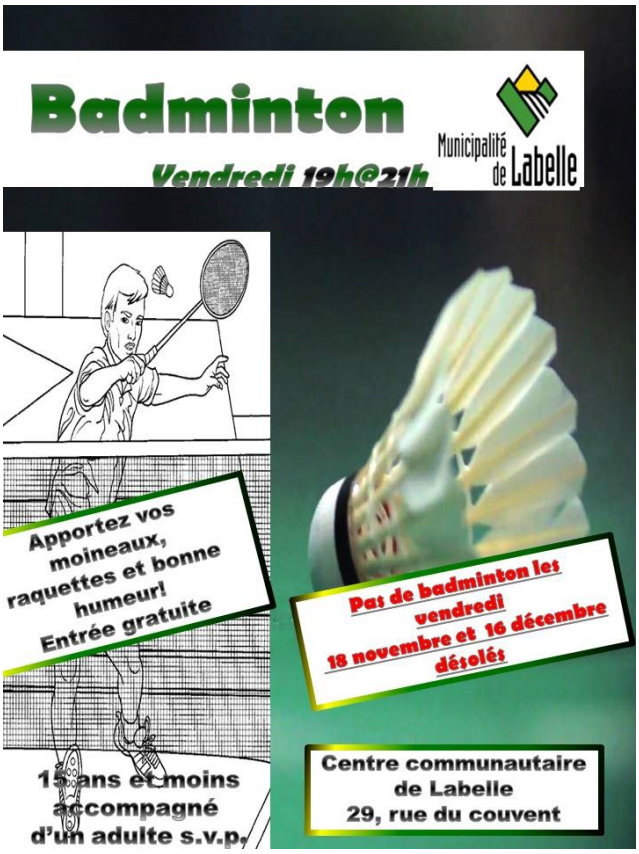

Programme général d'aide financière lors de sinistre

Vents violents et pluies abondantes du 5 août 2016

Le ministère de la Sécurité publique a désigné la Municipalité de Labelle, par son arrêté numéro AM. 0044-2016, zone sinistrée.

Nous invitons donc les citoyens, organismes et / ou entreprises ayant subi des dommages à leur propriété suite aux vents violents et des pluies abondantes du 5 août dernier, à communiquer avec le ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir plus de détails concernant les procédures.

Vous pouvez joindre le Ministère au 888-643-2433.

Date limite: 30 novembre 2016

DE NOUVELLES RECRUES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il nous fait plaisir de vous présenter les recrues 2016 pour la Municipalité. Vous pourrez reconnaître de gauche à droite: Jean -Marc Deschamps, Yann Vézina, Nicolas Bottreau, Benjamin Brassard-Venne et Éric Lapointe.

Nous leur souhaitons bienvenue au sein de l'équipe!

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel de la bibliothèque au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

L'association chasse et pêche de Labelle vous convie à son souper de fermeture de la saison 2016, le 19 novembre prochain!

Le souper fesse de bœuf, au coût de 25$ le billet, se fera à la salle Wilfrid-Machabée.
Plusieurs prix de participation et de présence seront remis lors de cette soirée!

Pour toutes informations supplémentaires, communiquez directement avec l'Association chasse et pêche de Labelle.

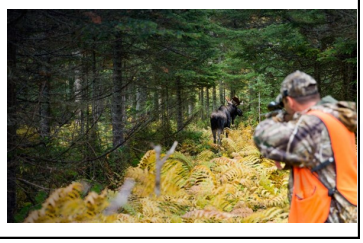

Faites vite,
les places sont limitées!

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION
Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 18 novembre 2016
Date de parution 7 décembre 2016

Date de tombée 13 janvier 2017
Date de parution 1er février 2017

Prenez note que suite à la parution de l'Info municipale du mois de décembre, la prochaine édition paraîtra le **1er février 2017**.

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Grande Vente

50% de rabais du 7 au 11 novembre 2016
Toute notre marchandise de la friperie et de la boutique réduite à demi prix.
Vêtements, souliers, sacs à main, manteaux, bottes, Accessoires pour la maison, jouets, livres et articles de sport

Venez nous voir, nous sommes toujours au 127, du Collège, Labelle
819-686-1878 du lundi au vendredi de 9h à 16h
N'oubliez pas nous serons ouverts samedi le 5 novembre de 10h à midi

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Le Cercle de Fermières de Labelle a tenu sa deuxième réunion mensuelle 2016-2017 le 12 octobre 2016 à la salle Wilfrid-Machabée. Plusieurs ateliers ont été ajoutés au calendrier. La prochaine réunion aura lieu le 9 novembre à 18h30.

Les ateliers se poursuivent. Pour informations et réservation des places, contactez Ginette Maillé au 819-686-3119, le nombre de places pour chaque atelier étant limité.

Nous vous rappelons que l'exposition artisanale de Labelle aura lieu du 18 au 20 novembre 2016 au Gymnase du Centre communautaire de Labelle au 29, rue du Couvent à Labelle.

Bienvenue à tous!

DÎNERS DE L'AMITIÉ

Les bénévoles des Diners de l'Amitié de Labelle sont heureux de vous inviter à leur repas concoctés avec amour et servis dans une ambiance gaie et chaleureuse chaque premier mercredi des mois d'octobre, novembre décembre, février, mars , avril, et mai. Tout en vous délectant, venez rencontrer du monde et courrez la chance de gagner un prix de présence et ce pour la modique somme de 8$.

Vous désirez vous joindre à nous mais vous êtes dans l'incapacité de vous y rendre? Pour toute information ou inscription, veuillez re-joindre Mme Lise Émard au numéro 819 686 9977.

Halina Reichel, responsable

Dates: 2 novembre, 7 décembre, 1 février, 1 mars, 5 avril et 3 mai
Heure: à compter de 11h
Lieu: Salle Wilfrid-Machabée

Le comité des loisirs de Labelle est dans l'obligation d'annuler sa journée guignolée qui devait avoir lieu le 12 novembre prochain de 10h à 15h .

Vous pourrez éventuellement faire vos dons, lors de la journée du dépouillement d'arbre de Noël qui se tiendra le 17 décembre prochain, une boîte identifiée sera à votre disposition.

Gymnase du centre communautaire de 10am à 13h

Merci de votre générosité ainsi que de votre compréhension

Cordialement,

Le comité des loisirs de labelle

Les billets sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville ainsi qu'auprès des membres du conseil municipal.

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le service de sécurité incendie de Labelle, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure de dimanche le 6 novembre pour vérifier votre avertisseur de fumée et remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- **Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans**. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, **votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée**; toutefois, **vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.**

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie et visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Les 2 Frères près de chez-vous!

24 novembre 2016 20h

à la chapelle du centre communautaire de Labelle

30$ admission générale, taxes inc.

26$ étudiant * (carte étudiante requise) taxes inc.

Moins de 50 billets encore disponibles!
Avez-vous le vôtre?

* Un billet étudiant par carte étudiante

Billets en vente à l'hôtel de ville et à la bibliothèque de Labelle

Infos: 819 681-3371

Municipalité de Labelle

CRÉDITS PHOTOS: ALLEN MCEACHERN - PHOTOGRAPHE COMMERCIAL

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
11	**02**	**11h**	Repas mensuel	Dîners de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
11	**09**	**18h30**	Réunion mensuelle	Cercle des Fermières de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
11	**12**	**10h à 14h**	Journée sport échange	Municipalité de Labelle	Gymnase du Centre communautaire
11	**14**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
11	**18 au 20**		Exposition artisanale	Cercle de Fermières de Labelle	Gymnase du Centre communautaire
11	**18**		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
11	**19**	**18h30**	Souper de fermeture	Association chasse et pêche	Salle Wilfrid-Machabée
11	**24**	**20h**	Spectacle — Les 2 frères	Municipalité de Labelle	Chapelle du centre communautaire
11	**26**	**10h à 12h**	Cours de base Entretien ski de fond/ski alpin/planche à neige	Municipalité de Labelle	Pavillon des loisirs
11	**27**	**10h à 13h**	Déjeuner du maire au profit de Centraide	Municipalité de Labelle	Gymnase du Centre communautaire
12	**07**	**11h**	Repas mensuel	Dîners de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
12	**17**	**10h à 13h**	Dépouillement de l'arbre de Noël	Comité des loisirs	Gymnase du Centre communautaire

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE: COPYRIGHT 2016, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.